

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 05 septembre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 111 -2025</p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Nomination des assesseurs :</p> <p>Hugo André Rafaèle Audoubert Nelly Exbrayat Antonin Laurent</p>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la nomination des assesseurs suivants :

Hugo André
Rafaèle Audoubert
Nelly Exbrayat
Antonin Laurent

A Saint Etienne le 05 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET



MEMBRES : 40
QUORUM : 20

REPRESENTES : 10

PRESENTS : 22

POUR : 32

CONTRE : 00

ABST : 00